



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25933
11 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 JUIN 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

La situation est extrêmement grave dans la "zone de sécurité" de Gorazde. Les forces serbes qui ont été renforcées, poursuivent l'offensive acharnée qu'elles mènent depuis 15 jours contre 70 000 civils. Les zones résidentielles de Gorazde sont pilonnées par l'artillerie lourde serbe dans les directions de Pale, Cajnice, Visegrad, Rudo et Foca. La ville de Gorazde risque fort de tomber incessamment et, compte tenu de ce qui s'est passé ailleurs, nous avons toutes les raisons de craindre que la population civile sera massacrée.

Bien que, conformément à la résolution 836 (1993), la FORPRONU soit maintenant habilitée à "dissuader les attaques contre les zones de sécurité", les forces serbes poursuivent la destruction délibérée de Gorazde en toute impunité. Pas un seul observateur de l'ONU n'est encore parvenu dans la ville pour étudier la situation. Les forces serbes continuent d'empêcher les convois de vivres et de médicaments d'entrer à Gorazde.

Nous demandons au Conseil de sécurité des Nations Unies d'agir conformément aux résolutions qu'il a adoptées et de remplir les engagements contractés, car la survie de la population de Gorazde dépend directement de la promptitude avec laquelle cette auguste assemblée interviendra.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY
